

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

2017

**Communauté de Communes
du Pays Réuni d'Orange**



SOMMAIRE



1 2017, Les indicateurs techniques

1. Présentation du territoire desservi.....	p.4
1.1 Présentation du périmètre	p.4
1.2 Répartition des compétences.....	p.5
2. La prévention des déchets	p.7
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	p.8
2.2 Description des actions d'économie circulaire, indicateurs associés ...	p.9
3. La collecte des déchets : organisation.....	p.9
3.1 Précollecte	p.9
3.2 Population desservie et taux de variation annuel	p.13
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire ...	p.13
3.4 Organisation de la collecte en porte-à-porte	p.15
3.5.Fréquence de la collecte.....	p.16
3.6 Focus sur les déchetteries.....	p.17
3.7 Évolution de l'organisation de la collecte.....	p.18
4. La collecte des déchets : bilan	p.19
4.1 Déchets collectés en collecte résiduelle	p.19
4.2 Déchets collectés en collecte séparée	p.19
4.3 Evolution des tonnages	p.20
5. Le traitement des déchets : organisation.....	p.21
5.1 Localisation des unités de traitement existantes	p.21
5.2 Nature des traitements (dont valorisation)	p.22
6.Le traitement des déchets : bilan	p.23
6.1 Capacité et tonnages traités.....	p.23
6.2 Refus de tri	p.24
7. Impact environnemental et sanitaire.....	p.25
8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets.....	p.25
8.1 Description de l'emploi dans le secteur des déchets sur le territoire.....	p.25
8.2 Statistiques sur l'absentéisme et les accidents du travail.....	p.25
8.3 La formation des agents.....	p.26
9. La concertation et la gouvernance	p.26
9.1 Bilan des demandes traitées à l'accueil	p.26

2 Les indicateurs économiques & financiers

A. Modalités d'exploitation du service public de prévention & gestion des déchets .	p.28
A.1 Les modalités d'exploitation	p.28
A.2. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises... ..	p.29
B. Budget, coût du service et financement	p.30
B.1 Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service	p.30
B.2 Le coût aidé et le financement du service public	p.30
C. Structure du coût	p.31
C.1 La nature des charges : coût complet par étape technique, tous flux confondus)	p.31
C.2. La nature des produits : montant global et détaillé des recettes. p.31	
C.3. La répartition des charges, des produits et du financement.....	p.32
D. Coût des différents flux de déchets	p.32
D.1 La part relative des flux dans le coût du service public (ou coût aidé pour chaque flux de déchets)	p.32
D.2 La couverture des charges par les produits par flux	p.33
D.3 Le coût des différents flux ramenés à la tonne	p.33
D.4 La répartition des charges par flux et par étape technique	p.34
E. Evolution des coûts	p.34
ANNEXES	
I. Composition des collectes sélectives EMR par commune.....	p.36
II. Lexique : termes comportant un *	p.37



Directeur de la publication : Alain ROCHEBONNE

Rédaction, réalisation, photographies & illustrations : Services CCPRO, citeo, Adelphé, Ademe, CC Saint Germain Boucle de Seine

Impression réalisée par nos soins sur papier PEFC. 50 ex. Octobre 2018.

Rapport présenté en Conseil Communautaire réuni le 25/10/2018, à l'Hôtel de Communauté CCPRO, Orange.

Informations établies au 31.12.2017

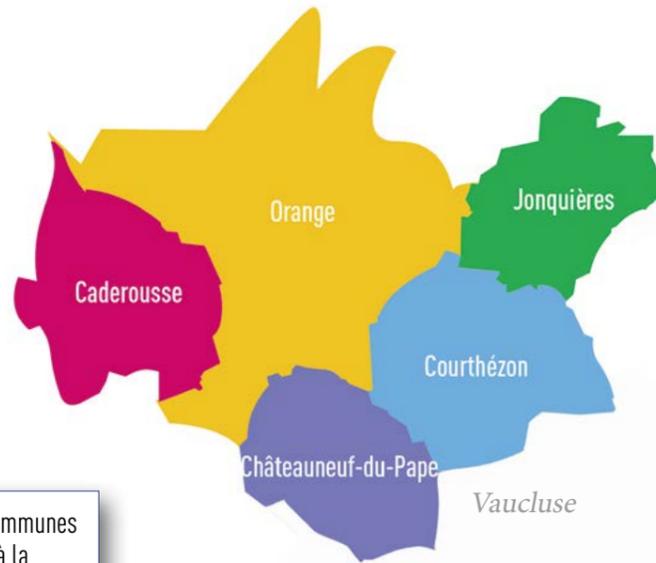
2017, les indicateurs techniques

1

1 PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

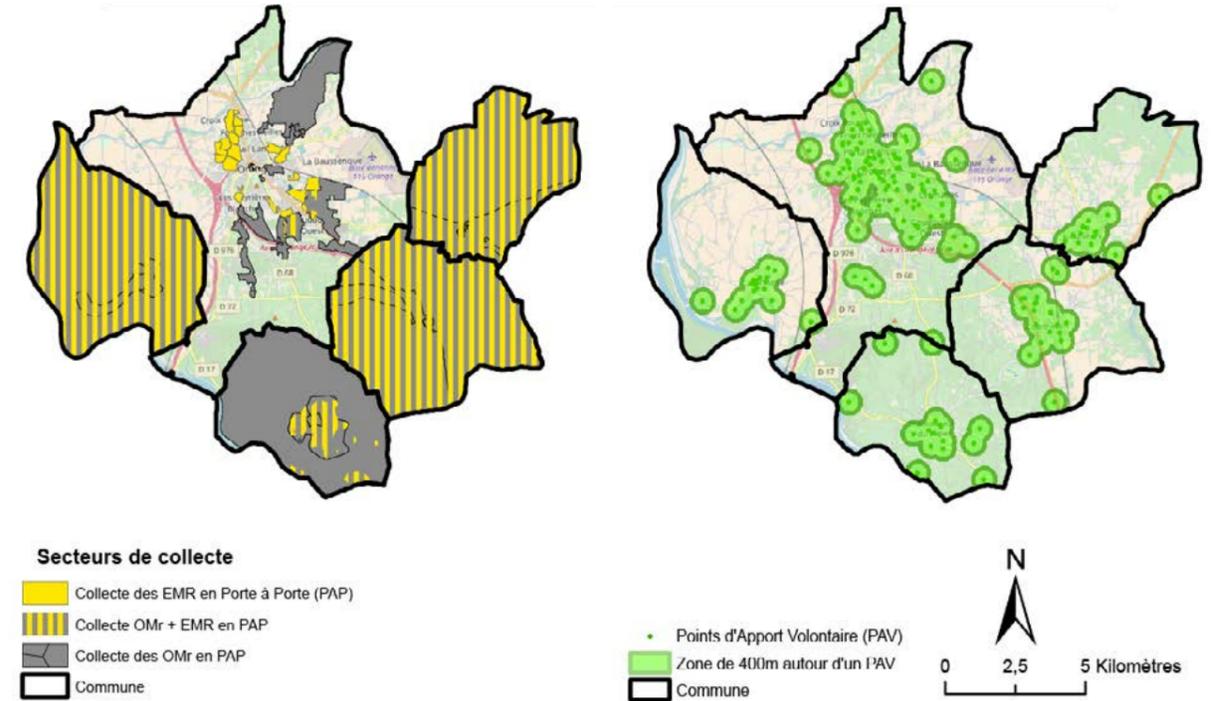
1.1. Présentation du périmètre

En 2017, la Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange (CCPRO), Etablissement Public de Coopération Intercommunale, regroupe cinq communes : Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquières et Orange, sur un territoire semi-urbain de 189 km².



Par arrêté préfectoral du 15 Juin 2016, les communes de Bédarrides et Sorgues ont été rattachées à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat au 1^{er} Janvier 2017; Considérant la réduction du périmètre CCPRO, les données de 2017 diffèrent fortement de celles de 2016.

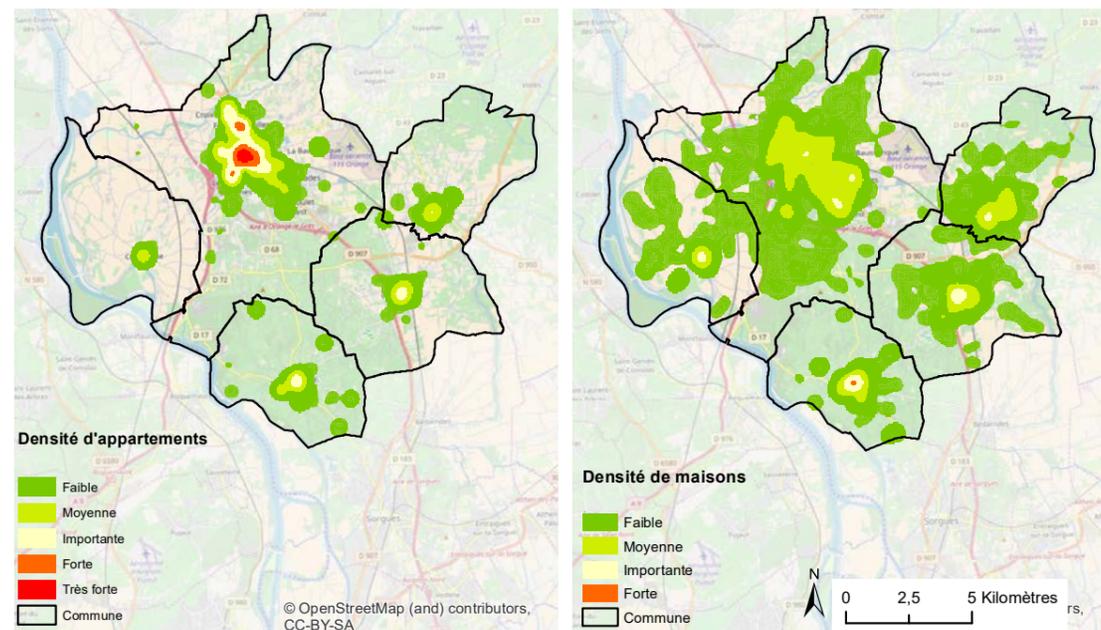
Les Types de collecte sur le territoire de la CCPRO : secteurs desservis en PAP* et secteurs desservis en PAV*



Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange - Réalisation : Service Géomatique et Données Territoriales - Direction des Systèmes d'Information - Septembre 2018 - O. ME-RUNDOI - Sources : Limites administratives - Data.gouv.fr ; © les contributeurs d'OpenStreetMap - OpenDataBase Licence (ODBL). Cette carte peut être incomplète ou imprécise. Vous pouvez contribuer à améliorer cette carte. Voir <http://wiki.openstreetmap.org>

Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Les différents types d'habitats sur le territoire de la CCPRO



Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange - Réalisation : Service Géomatique et Données Territoriales - Direction des Systèmes d'Information - Septembre 2018 - O. ME-RUNDOI - Sources : Limites administratives - Data.gouv.fr ; Locaux Invariants, DGFIP, Cadastre 2017 ; © les contributeurs d'OpenStreetMap - OpenDataBase Licence (ODBL). Cette carte peut être incomplète ou imprécise. Vous pouvez contribuer à améliorer cette carte. Voir <http://wiki.openstreetmap.org>



Collecte sélective EMR

73% de la population desservie en Collecte sélective (PAP+PAV)
 > totalité des communes de Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon et Jonquières
 > partiellement sur la commune d'Orange.
 17% des EMR sont collectés en PAV*.



Collecte sélective Verre et Papiers

100 % de la collecte en apport volontaire (PAV ou déchetterie) pour les particuliers.
 Pour les professionnels, les papiers sont collectés en PAP.



Collecte OMr

L'ensemble de la population est desservie en porte-à-porte, sauf les résidences et autres habitats verticaux.
 Les tonnages collectés en colonnes représentent 1,8% du tonnage global d'OMr

Description des limites territoriales de la compétence

La Collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés relèvent des compétences obligatoires de la CCPRO, conformément à l'arrêté préfectoral du 8 août 2017 portant modification des statuts de la Communauté.

Le Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA), voté par le Conseil Communautaire, accessible sur le site Internet www.ccprou.fr, fixe les contours de l'exercice de la compétence et définit les conditions et modalités auxquelles est soumise la collecte des DMA.

Déchets pris en charge par le service

Le Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés détermine les déchets pris en charge par le service.

	Collecte séparée	PAV 24h/24	déchetterie
OMr	✓	✓	
EMR	✓	✓	
Verre	✓	✓	✓
Papiers	✓	✓	✓
Cartons	✓		✓
Déchets verts			✓
Encombrants	✓		✓
Gravats			✓
Autres déchets	✓		✓

1.2. Répartition des compétences

L'intégralité de la compétence *Collecte et traitement* est assurée par la CCPRO, qui en preste une partie à des entreprises dans le cadre de marchés publics.

	Collecte		Traitement	
	Régie CCPRO	Prestation	Régie CCPRO	Prestation
OMr	✓			✓
EMR	✓	✓		✓
Verre	✓*	✓		✓
Papiers	✓*	✓		✓
Cartons	✓*	✓		✓
Déchets verts	✓			✓
Encombrants	✓			✓
Gravats	✓			✓
Autres déchets	✓			✓

* Uniquement pour certains professionnels

2 LA PRÉVENTION DES DÉCHETS

La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets.

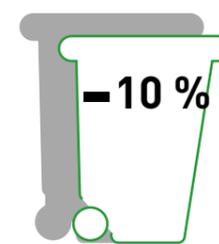
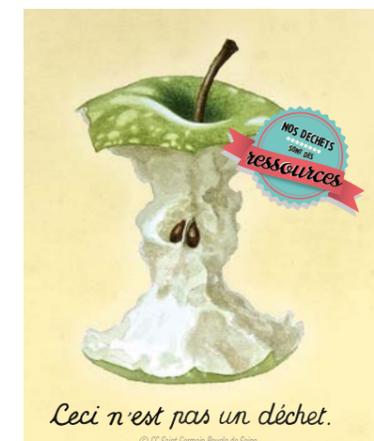
La prévention comprend l'ensemble des actions permettant :

- d'éviter la production de déchets, à titre d'exemple :
 - > achats responsables pour les emballages
 - > maintien sur site de production
 - * pour les biodéchets : compostage individuel ou collectif
 - * pour les déchets verts : broyage et réemploi en paillage
- de réduire leur impact sur l'environnement (éco-conception des emballages par exemple).

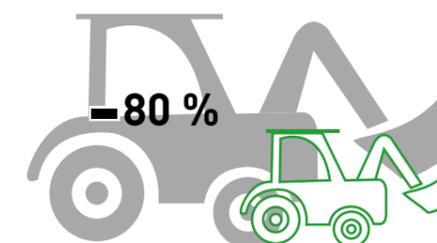
Les déchets évités représentent également une économie :

- de ressources de matières premières : eau, pétrole..
- financière pour le service de gestion des déchets de la collectivité, et pour le consommateur-contributeur qui en assure le financement.

Les objectifs poursuivis par la Communauté s'inscrivent, notamment, dans les dispositions prévues par les lois relatives à la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir :



Déchets ménagers en 2020



Déchets stockés en 2025



Déchets recyclés/valorisés Energie en 2025

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le PLPDMA est l'une des composantes permettant d'atteindre ces objectifs.

Il vise à coordonner l'ensemble des actions qui sont entreprises tant par les pouvoirs publics que par les organismes privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs de réduction des quantités de déchets produits et lister les mesures mises en place pour les atteindre.

Il comprend différentes phases : état des lieux, objectifs de réduction des DMA, mesures à mettre en œuvre, méthode de suivi et d'évaluation à l'aide d'indicateurs.

Il est encadré par les objectifs nationaux de réduction des quantités de DMA à l'horizon 2020 et par le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, en cours d'élaboration.

Il constitue un outil opérationnel décliné à l'échelle territoriale pour réduire les quantités de déchets produites et limiter ainsi le coût, économique et environnemental, de leur prise en charge par la collectivité.



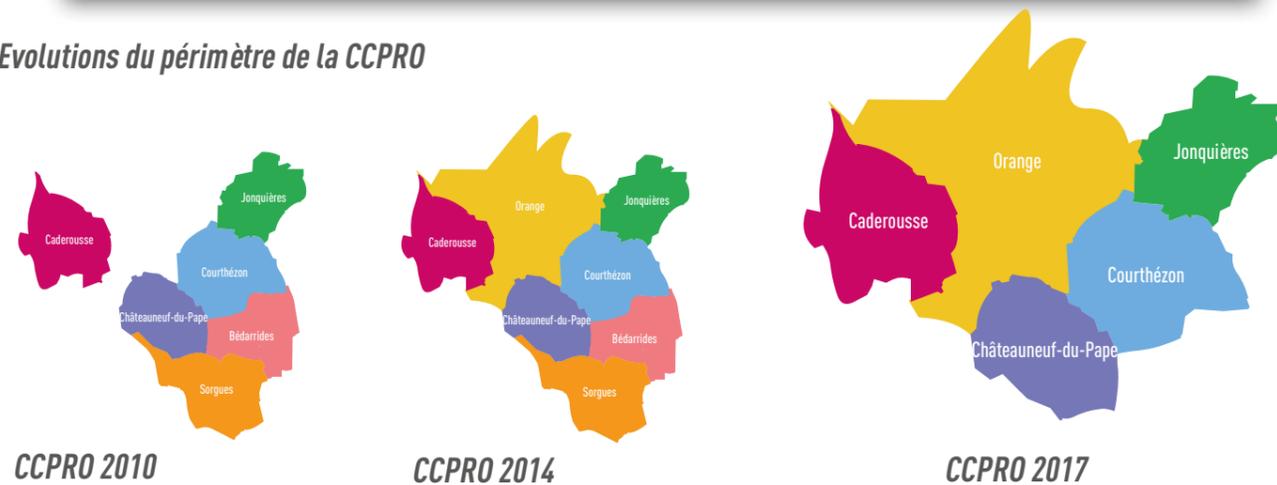
2.1. Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

L'évolution de la production de déchets sur l'ensemble du territoire permet d'en apprécier la réduction.

Les tonnages produits en 2017 sont comparés à ceux produits en 2010 pour le même territoire.

En 2010 le périmètre de la CCPRO était différent de celui de 2017 : il comprenait les communes de Bédarrides et Sorgues, et celle d'Orange en était exclue.
Aussi la comparaison des données globales de la CCPRO entre 2010 et 2017 n'est-elle pas pertinente pour apprécier l'évolution des tonnages sur le territoire actuel.
Les chiffres présentés ci-après tiennent compte des tonnages collectés sur le périmètre 2017 de la CCPRO, soit 5 communes.

Evolutions du périmètre de la CCPRO

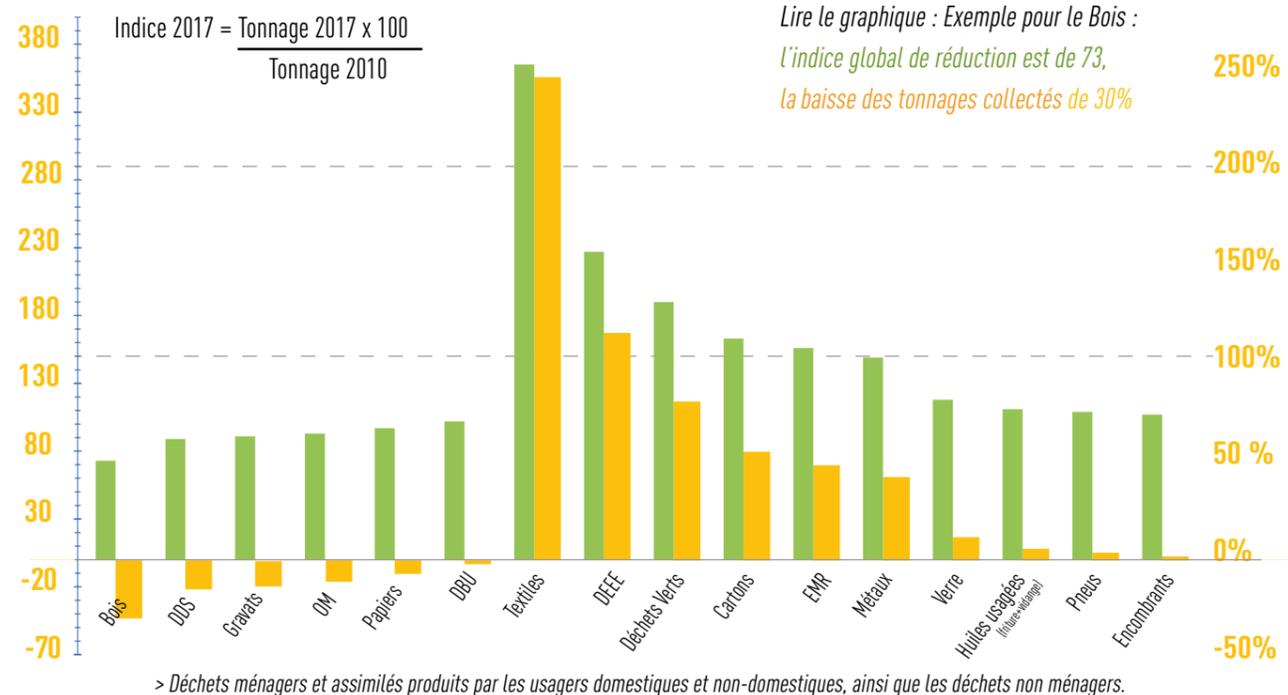


CCPRO 2010

CCPRO 2014

CCPRO 2017

Evolution globale de la production de déchets par flux, entre 2010 et 2017 : Pourcentage et indice de réduction



L'indice global de réduction des DMA est de **98.3**, soit une baisse des tonnages collectés de **1,7%** entre 2010 et 2017.

Globalement, à la CCPRO, la réduction de la production de déchets ménagers (-1,7%) est encore trop éloignée en 2017 des objectifs nationaux fixés par la *Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte* (-10% de DMA en 2020 par rapport à 2010).

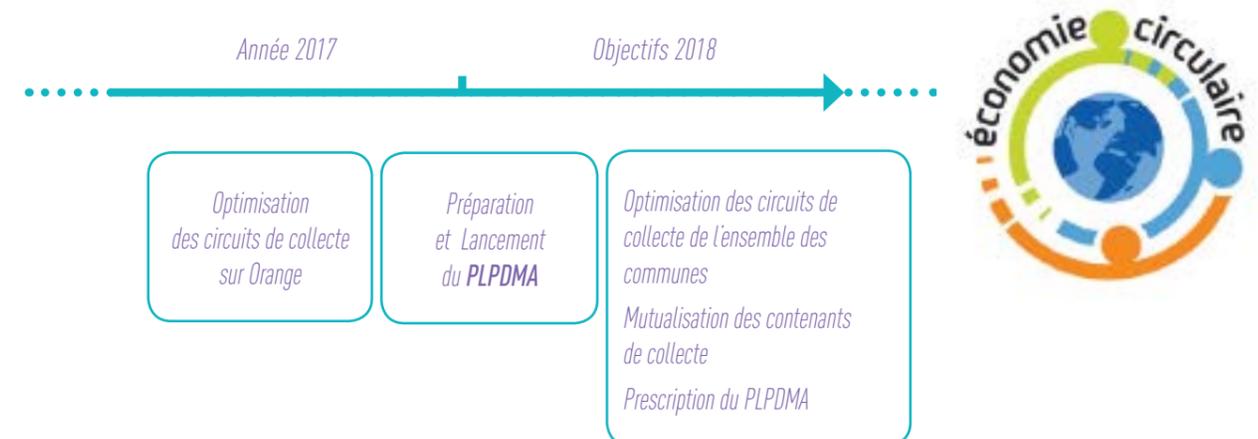
2.2. Description des actions d'économie circulaire, indicateurs associés

La CCPRO est confrontée à des enjeux majeurs en terme d'organisation de son service collecte en régie.

L'année 2017 a été consacrée à l'optimisation de certains circuits de collecte, notamment sur la commune d'Orange, et à la rationalisation de ses moyens matériels et humains.

Un poste d'ambassadeur du tri à plein temps a été pérennisé et la planification de ses actions de communication engagée.

Un projet de ressourcerie a été envisagé, toutefois l'augmentation des coûts de la gestion des déchets n'a pas permis d'identifier des marges de manœuvres suffisantes pour investir et développer plus avant des actions d'économie circulaire et de prévention des déchets.



3 LA COLLECTE DES DÉCHETS : ORGANISATION

La collecte des déchets constitue le maillon essentiel entre le lieu de production des déchets et le site de leur traitement.

Les modalités d'organisation de la collecte influent sur :

- les performances de tri : la collecte sélective en bacs individuels permet de contrôler au cas par cas la qualité du tri, d'effectuer une communication circonstanciée et de mieux résorber les anomalies de tri.
- les tonnages de déchets produits : les occurrences de ramassage influent sur les volumes collectés
- l'emploi : une collecte en porte-à-porte impacte plus lourdement la masse salariale
- l'équilibre budgétaire : une collecte bien gérée permet de maîtriser les dépenses de fonctionnement au profit de l'investissement
- le taux de valorisation : la collecte de proximité multi-flux favorise le taux de valorisation

3.1. Précollecte

La précollecte est l'étape entre le moment où l'utilisateur a terminé d'utiliser un produit et le moment où celui-ci est pris en charge par la collectivité. Le tri à domicile et en Point d'Apport Volontaire (PAV) sont de bons exemples de précollecte (Le matériel de précollecte correspond aux contenants mis gratuitement à la disposition des usagers).

L'utilisateur est pleinement acteur de la précollecte : Les performances du service reposent essentiellement sur ses gestes de tri.

On considère qu'il n'y a pas de précollecte lorsque les usagers portent leurs déchets directement en déchetterie (caissons de collecte).

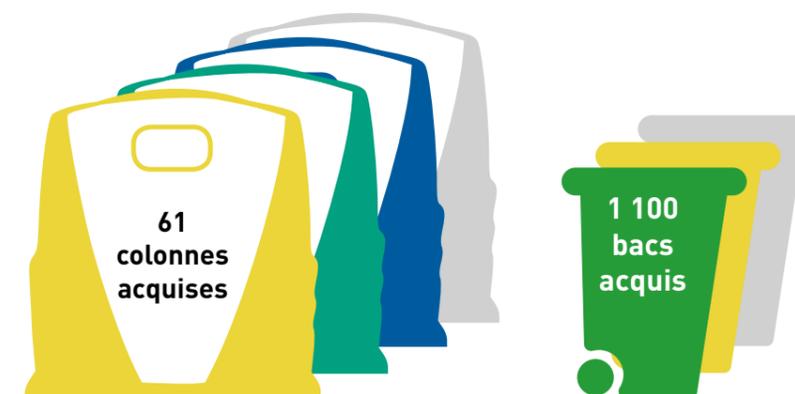
Catalogue des équipements



Parc de contenants : couleurs des bacs, sacs et colonnes par flux

	Porte-A-Porte individuel		Point d'Apport Volontaire collectif		Collecte RS Professionnels
	Bacs	Sacs	Bacs	Colonnes	Bacs
OMr	Gris / Marrons	-	Marrons	Grises	Bordeaux
EMR	Jaunes	Translucides	Jaunes		Jaunes
Verre	-	-	Verts ou illustrés		-
Papiers	Bleus	-	Bleus		Bleus
Cartons	-	-	-		liasses à plat sans contenants

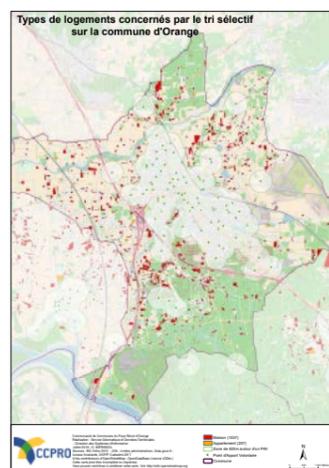
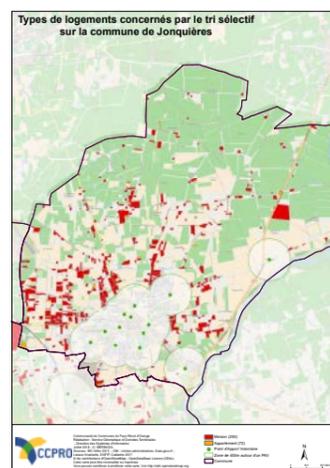
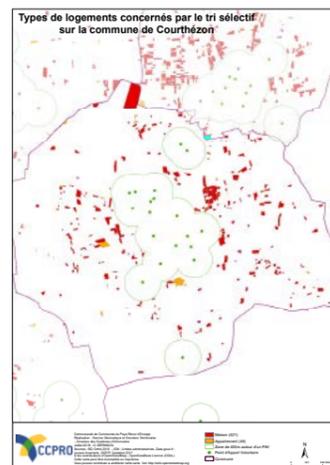
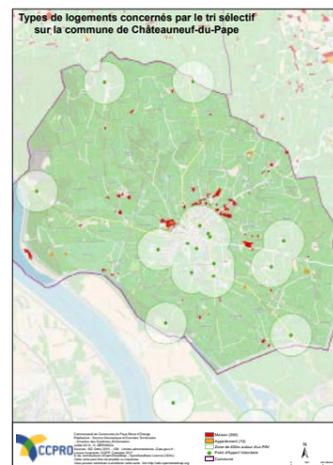
En 2017, le renouvellement du marché public de fourniture de bacs et colonnes a permis d'entamer un processus d'homogénéisation du parc intercommunal afin d'en optimiser les coûts d'investissement et d'entretien.



- ➔ Reconstitution du stock de contenants à la suite du départ de deux communes,
- ➔ Acquisition de nouvelles col. pour changer de mode de collecte en centre-ville de Caderousse, passant de porte-à-porte à apport volontaire tous flux, y compris OMr,
- ➔ Allocation de bacs aux producteurs professionnels dans le cadre de la *Redevance Spéciale*.
- ➔ Distribution de 200 bacs individuels et mise en place de 7 bacs collectifs et 3 col. pour équiper le lotissement *La Barrade*, à Courthézon.

Inventaire des bacs et colonnes en 2017

		OMr	EMR	Papiers	
Nombre de Bacs	120 l		750	0	
	180 l		4200	32	
	240 l		25	0	
	330 l	-	0	0	
	660 l		25	0	
	750 l		270	2	
	<i>total</i>	-	<i>5 270 bacs</i>	<i>34 bacs</i>	
<i>TOTAL contenance</i>		-	1 071 m ³	726 m ³	
Nombre de Colonnes	1 m ³	0	0	0	0
	2 m ³	0	0	10	7
	3 m ³	0	0	0	115
	4 m ³	9	96	107	56
	5 m ³	40	0	0	2
<i>total</i>	<i>49 colonnes</i>	<i>96 colonnes</i>	<i>117 colonnes</i>	<i>180 colonnes</i>	
<i>TOTAL contenance</i>		236 m ³	384 m ³	448 m ³	593 m ³



Les PAV permettent aux usagers de déposer les papiers et le verre. Plusieurs comprennent également des colonnes pour EMR, essentiellement en résidences d'habitat collectif. Carte interactive consultable sur le site Internet www.ccpro.fr/_pav/

Pour entretenir et prolonger la durée de vie de son parc de contenants, la CCPRO a mis en place un service dédié à la maintenance de ses derniers et réalise des campagnes régulières de lavage des bacs collectifs



3.1.2. Consignes de tri

L'ensemble des consignes présentes sur les bacs et colonnes a été mise à jour (changement de dénomination de la CCPRO, modification des logos et des consignes des éco-partenaires)

Un guide du tri unique à destination des usagers du service public a été réalisé en interne et a été distribué en direct aux habitants lors des opérations de communication en porte-à-porte (> 500).

Il est également disponible sur le site Internet : www.ccpro.fr



3.2. Population desservie



Nombre de personnes desservies en PAP

	Flux OMr		Flux EMR	
	2016	2017	2016	2017
Usagers Domestiques (UD)	44 093	45 199	27 283	27 985
Usagers NON Domestiques (UND)	nc*	104*	nc*	104*



Nombre de personnes desservies en PAV

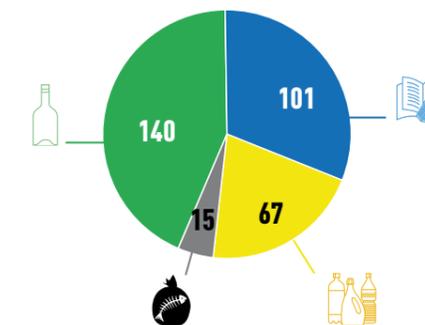
	Flux OMr		Flux EMR	
	2016	2017	2016	2017
	808	829	5 588	5 732

*Nombre établi suivant la liste constituée dans le cadre de la RS : Pour les communes, un seul producteur a été compté pour l'ensemble des administrations (CCAS, Services administratifs, ateliers, écoles...)

- ➡ Distribution de 200 bacs individuels et mise en place de 7 bacs collectifs et 3 col. pour équiper le lotissement *La Barrade*, à Courthézon.
- ➡ Reconstitution du stock de contenants à la suite du départ de deux communes.
- ➡ Acquisition de nouvelles colonnes pour changer de mode de collecte en centre-ville de Caderousse, passant de porte-à-porte à apport volontaire tous flux, y compris OMr.
- ➡ Allocation de bacs aux producteurs professionnels dans le cadre de la *Redevance Spéciale*.

Nombre de Points d'Apports Volontaires par flux

- ➡ Un Point d'Apport Volontaire peut comprendre plusieurs colonnes d'un même flux.
- ➡ La carte interactive de localisation des PAV est consultable sur le site Internet www.ccpro.fr/_pav/



3.3. Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire



Les équipements de collecte en PAV



	Nombre	Type	Ratio contenant / habitant (pop. non couverte par le PAP)	Tonnage collecté UD + UND
OMr	49	colonnes aériennes, (semi)enterrées	1 pour 939	278 T
EMR	96		1 pour 479	104 T
Verre	180		1 pour 256	1 087 T
Papiers	117		1 pour 393	534 T
Textiles*	42		1 pour 1096	221 T



Les équipements de collecte en déchetteries



		Nombre	Type	Ratio contenant / habitant (pop. non couverte par le PAP)	Tonnage collecté UD + UND
DEEE:	GeHF, GeF	9	Bennes	1 pour 5 114	237 T
	PAM	9	Box	1 pour 5 114	
	Ecrans	8	Box	1 pour 5 754	
	Gravats	7	Bennes + Box au sol	1 pour 6 575	5 230 T
	Lampes & tubes	6	Box	1 pour 7 671	1 T
Déchets Verts		6	Bennes	1 pour 7 671	3 579 T
		3	Box	1 pour 15 343	
	Piles	4	Fûts	1 pour 11 507	2 T
	Métaux	4	Bennes	1 pour 11 507	464 T
	DDS	4	Box	1 pour 11 507	47 T
	Cartons	3	Compacteurs	1 pour 15 343	404 T
Encombrants		3	Compacteurs	1 pour 15 343	2 233 T
		3	Bennes	1 pour 15 343	
	DEA	3	Bennes	1 pour 15 343	807 T
	Bois	3	Bennes	1 pour 15 343	821 T
	Huiles usagées	4	Fûts 200L	1 pour 11 507	15 T
	Huiles de vidange	3	Bidons	1 pour 15 343	
	Huiles de friture	3	Colonnes	1 pour 15 343	
	Bidon souillé	2	Benne	1 pour 23 014	409 T
	DBU	2	Bennes	1 pour 23 014	
	Souches d'arbres	1	Benne	1 pour 46 028	84 T
	Pneus	1	Benne	1 pour 46 028	5 T
	FAU	1	Benne	1 pour 46 028	5 T
	Cartouche encres	12	Cartons	1 pour 46 028	non disponible

*Les Textiles et Linges de maison sont collectés au moyen de colonnes déployées par des entreprises conventionnées avec EcoTLC. Elles sont implantées sur le domaine public, avec l'autorisation des communes membres.

Les trois déchetteries intercommunales acceptent les déchets professionnels, sous réserve de se conformer au *Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés*.

Le nombre de colonnes par habitant pour les flux valorisables est très insuffisant par rapport aux recommandations de l'ADEME : 1 colonne pour 450 habitants en milieu urbain / 1 une pour 250 habitants en milieu rural et pavillonnaire.

3.4. Organisation de la collecte en porte-à-porte

Spécification de la collecte

La CCPRO est équipée d'une flotte de véhicules, type bennes à ordures ménagères, expressément mobilisée pour la collecte en porte-à-porte.

Dans le cadre de l'application de la *Redevance Spéciale (RS)*, et en prévision de l'application d'une *Redevance Incitative (RI)* :

> acquisition de 4 BOM, dont 1 équipée de pesée embarquée, afin de tester le dispositif avant tout déploiement.



Pour détourner les cartons du flux des OMr : instauration d'une collecte spécifique auprès des entreprises, en complément de celle existant pour les commerçants.

Juin 2017 : 9 jours de perturbation du service de collecte en porte-à-porte liée à un mouvement social.

	Tonnages annuels	Distances parcourues	Collecte séparative proposée
Collectés en PAP et PAV			
OMr	14 825 T	103 602 km	
EMR	491 T	25 900 km	✓ Uniquement pour les UND
Collectés en déchetteries			
Cartons	404 T	14 024 km	✓ Uniquement pour les UND
Encombrant, DEA, DEEE : GeHF / GeF Ecrans / PAM	2 100 objets non quantifiables	47 583 km	✓ Uniquement pour les UD, sur inscription et RDV

Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

Les collectivités peuvent appliquer un seuil, exprimé en volume ou en tonnes, au-delà duquel les déchets issus des usagers non-domestiques ne peuvent être collectés par le service public.

La CCPRO a choisi de n'appliquer aucun seuil. Seule la nature des déchets est prise en compte pour évaluer la faisabilité d'une prise en charge par le service public : les déchets doivent être conformes au Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

3.5. Fréquence de la collecte en porte-à-porte

Fréquence hebdomadaire de collecte en PAP pour les Usagers Domestiques											
Commune	Caderousse		Châteauneuf-du-Pape		Courthézon		Jonquières		Orange		
Secteur	Centre-Ville	Périph/Campagne	Centre-Ville	Périph/Campagne	Centre-Ville	Périph/Campagne	Centre-Ville	Périph/Campagne	Centre-Ville	Nouveaux Lotissements	Périph/Campagne
OMR	3	1	3	1	3	1	3	1	7	2	2
EMR	1	1	1	1	2	1	2	1	0	1	0

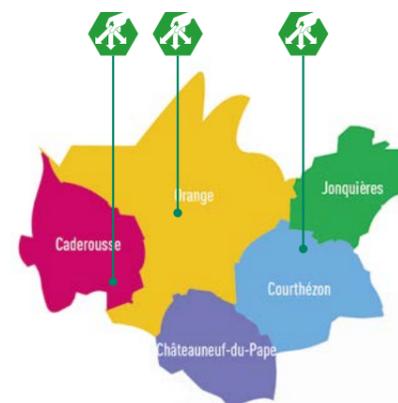
Fréquence hebdomadaire de collecte en PAP pour les Usagers Non Domestiques					
Commune	Caderousse	Châteauneuf-du-Pape	Courthézon	Jonquières	Orange
Verre			1		
Papiers			1		
Cartons			1		5

Taux de présentation des contenants et taux de remplissage

		Présentation à la collecte	Taux de remplissage
des bacs OMR	Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquières	3 fois sur 5	90% pleins ; 10% à 1/2 pleins
	Orange	9 fois sur 10	pleins à 75%
des bacs EMR	Caderousse, Châteauneuf-du-Pape, Courthézon, Jonquières	1 fois sur 2	90% pleins ; 10% à 1/2 pleins
	Orange	à chaque fois	pleins à 65%

La fréquence de collecte est globalement trop élevée et les taux de présentation et de remplissage des bacs peuvent être optimisés.

3.6. Focus sur les déchetteries



Localisation des 3 déchetteries CCPRO

Jours et heures d'ouverture

Usagers particuliers résidant sur le territoire et professionnels sont acceptés dans les trois déchetteries intercommunales selon les modalités du *Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés*, les professionnels n'étant pas admis le samedi.

Le contrôle d'accès est assuré par un système de cartes nominatives. Dans un souci d'optimisation des moyens disponibles et de qualité de service rendu aux usagers, les horaires des déchetteries ont fait l'objet de plusieurs ajustements courant 2017.

Horaires d'ouverture des déchetteries en 2017

Localisation	Horaires d'ouverture des déchetteries en 2017				
	Caderousse		Courthézon		Orange
Territoire desservi	Caderousse	Châteauneuf-du-Pape	Courthézon	Jonquières	Orange
Pop. desservie	5 044 habitants		10 750 habitants		30 234 habitants
Du 01/01/2017 au 31/05/2017	lun, mar, mer, ven, sam : 8h-12h & 14h - 17h ; <i>fermée le jeudi</i>		lun, mer, jeu, ven, sam : 8h - 12h & 14h-17h ; <i>fermée le mardi</i>		lun, mar, mer, jeu, ven, sam 8h - 12 & 14h - 17h
Du 01/06/2017 au 29/10/2017	lun, mar, jeu, ven, sam : 8h-12h & 14h - 17h ; <i>fermée le mercredi</i>				lun, mar, mer, ven, sam 8h - 12h & 14h-17h <i>fermée le jeudi</i>
Du 30/10/2017 au 31/12/2017	Du lun au sam : 8h - 12h ; <i>fermée l'après-midi</i>		lun, mer, jeu, ven, sam : 8h - 12h & 14h-17h ; <i>fermée le mardi</i>		

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les trois déchetteries sont ouvertes les jours fériés, à l'exception des 1^{er} mai, 25 décembre et 1^{er} janvier. Le bilan provisoire de cette mesure destinée à améliorer le service offert aux usagers est cependant mitigé, en raison d'une fréquentation moindre et de difficultés d'évacuation de certains flux de déchets résultant de la fermeture des exutoires.

3.6.2. Fréquentation des déchetteries

Fréquentation directe des usagers

La fréquentation des déchetteries fait l'objet d'un suivi analytique par le biais de l'enregistrement des cartes d'accès, présentées lors de toute visite, pour les particuliers comme les professionnels, chaque passage étant enregistré par le gardien sur un PDA. (Ces PDA, ou agendas électroniques de poche, permettent d'identifier le type d'usager -professionnel/particulier- et le nombre de ses passages, d'enregistrer le volume déposé et le flux concerné.)

Les agents de la déchetterie d'Orange ont été équipés de ce dispositif au cours de l'année 2017.

Fréquentation indirecte des déchetteries

Les apports en déchetterie proviennent également, et de façon significative, des services assurés en régie par la CCPRO :

- > Collecte des encombrants de particuliers, en porte-à-porte, sur inscription (2100 objets enlevés en 2017)
- > Ramassage des dépôts sauvages
- > Collecte des cartons en porte-à-porte effectuée en centres-villes et zones commerciales

		Nombre de passages enregistrés en déchetteries en 2017					
Localisation		Caderousse		Courthézon		Orange*	Total territoire CCPRO
Territoire desservi, approx.		Caderousse	Châteauneuf	Courthézon	Jonquières	Orange	
UD	Nombre de passages des Particuliers	9 106		13 085		39 295	61 486
	Nombre de passages / habitant / an	1,8		1,2		1,3	1,3
UND	Nombre de passages de Professionnels	1 020		525		1 415	2 960
	Nombre de passages des Administrations	591		438		453	1 482
Total		10 717		14 048		41 163	65 928

* Déploiement des PDA sur Orange en avril 2017 : prorata appliqué sur l'ensemble de l'année.

3.7. Évolution de l'organisation de la collecte

Pour l'ensemble des déchets (issus des usagers domestiques et non-domestiques), quelle que soit leur provenance, l'objectif est d'anticiper les évolutions à venir en termes d'équipements de collecte et d'organisation (circuits, fréquences, types de déchets collectés, collectes séparées).

Précollecte

La CCPRO s'est engagée auprès de plusieurs bailleurs sociaux et lotissements à remplacer des bacs par des colonnes.

Les bacs individuels en cœur de ville de Caderousse ont été remplacés par des **colonnes tous flux** (OMr, EMR, papiers, textiles).

Des prospectives ont été engagées pour changer de parc de contenants en vue d'en optimiser la collecte : **Dès décembre 2018, un tiers de la population CCPRO sera desservie en PAV multiflux, y compris OMr.**

Circuits

L'équipement de toutes les bennes en **géolocalisation** est en cours.

L'optimisation des circuits de collecte réalisées sur Orange (> gain d'une benne et d'un équipement) doit être étendue à l'ensemble du territoire, en parallèle de la réduction de la fréquence de collecte et de *L'Extension des Consignes de Tri*.

Flux

Un partenariat avec une entreprise doit être engagé en vue de **sécuriser la reprise des pneus** de déchetterie.

La **collecte sélective** sera étendue à l'ensemble du territoire CCPRO en 2019.

L'Extension des Consignes de Tri sera en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019.

Déchets des usagers non-domestiques

La collecte est réalisée concomitamment à celle des ménages. L'application du dispositif de *Redevance Spéciale* a été reportée d'un an, afin d'ajuster le calcul du tarif, à la suite du départ des deux communes (34,2% de la population).

L'application de la RS sera échelonnée de 2018 à 2020.

4. LA COLLECTE DES DÉCHETS : BILAN

4.1. Déchets collectés en collecte résiduelle (OMr)

Collecte en PAP, PAV et déchetteries du flux OMr

Territoire	Caderousse	Châteauneuf	Courthézon	Jonquières	Orange	Total CCPRO	En kg/hab
UD	493 T	560 T	936 T	1 114 T	8 148 T	11 251 T	244,4
UND	163 T	214 T	543 T	209 T	2 723 T	3 852 T	83,69
total	656 T	774 T	1 479 T	1 323 T	10 871 T	15 103 T	328,13

*Poids estimé d'après les volumes collectés

- Les quantités d'OMr produites par les Usagers Non Domestiques ont été estimées en fonction des volumes réellement présentés à la collecte par les professionnels. Elles représentent, à l'échelle de l'intercommunalité, 25,5% des OMr totales.
- Institution de la Redevance Spéciale, pour que les producteurs non-domestiques contribuent au juste coût de la prise en charge de leurs DMA* et report de l'entrée en vigueur du dispositif RS au 1^{er} janvier 2018 (déploiement sur une période de 3 ans : 2018-2020)

4.2. Déchets collectés en collecte séparée (Autres flux)

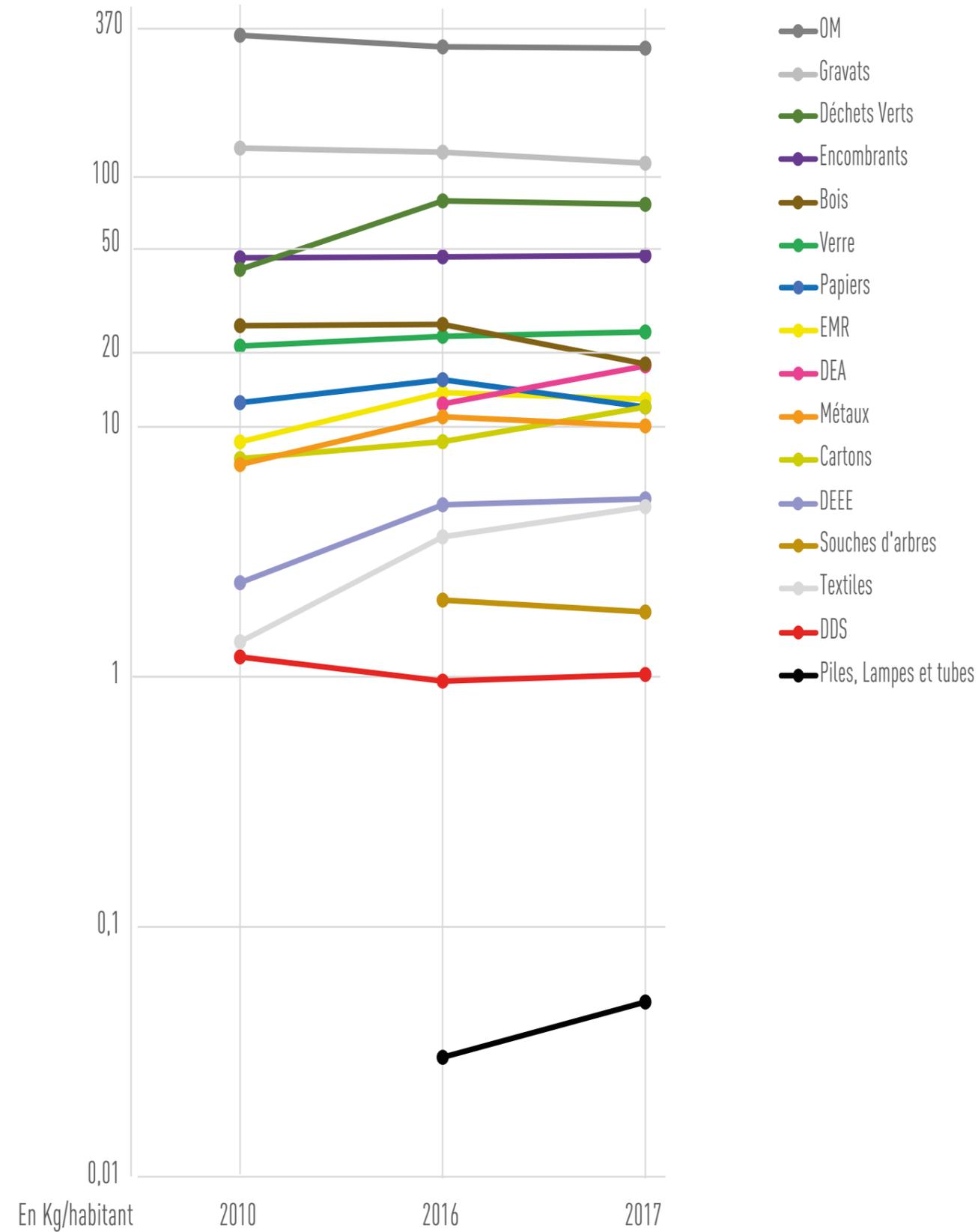
Collecte en PAP, PAV et déchetteries de tous les flux hors OMr, 16 780 Tonnes de déchets collectés auprès des UD et des UND

	Total UD+UND	UD		UND		Total UD+UND	UD		UND
	en T.	Total en T.	en kg/hab	Total en T.		en T.	Total en T.	en kg/hab	Total en T.
Gravats	5 230	4 529	98	701	Cartons	404	383	8	21
Déchets Verts	3 579	3 099	67	480	DEEE : GeHF, GeF, Ecrans	237	205	4	32
Encombrants	2 233	1 934	42	299	Textiles	221	221	5	/
Verre	1 087	1 087	24	/	Souches d'arbres	84	73	2	11
Bois	821	711	15	110	DDS	47	41	1	6
DEA	807	699	15	108	Huiles usagées	15	0	0,3	0
EMR	595	569	12	26	Pneus	5	4	0,1	1
Papiers	534	501	11	33	FAU	5	0	0,1	5
Métaux	464	402	9	62	Piles	2	2	0,04	0
DBU	409	0	0	409	Lampes & tubes	1	1	0,02	0

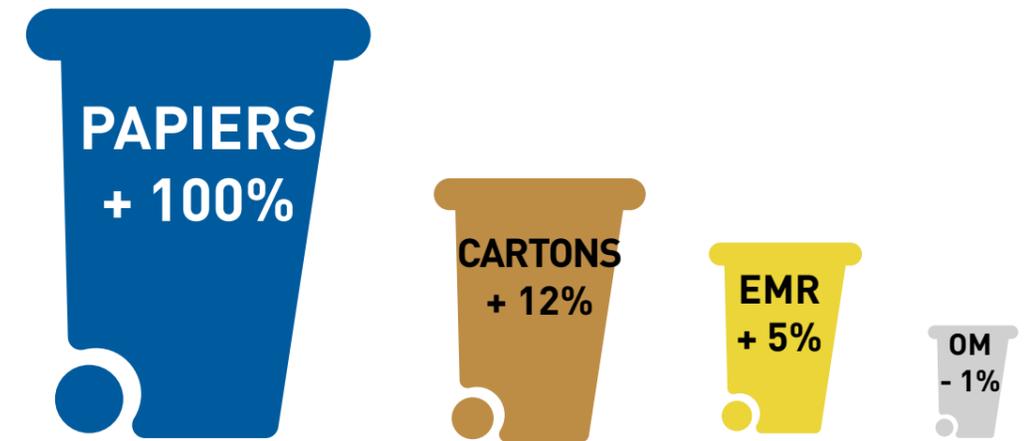
**La moyenne de production de déchets /hab/an est de 557,96 kg
244,4 kg d'OMr + 313,56 kg d'autres déchets**

4.3. Evolution des tonnages

Evolution des tonnages collectés auprès des UD, en Kg/Habitant



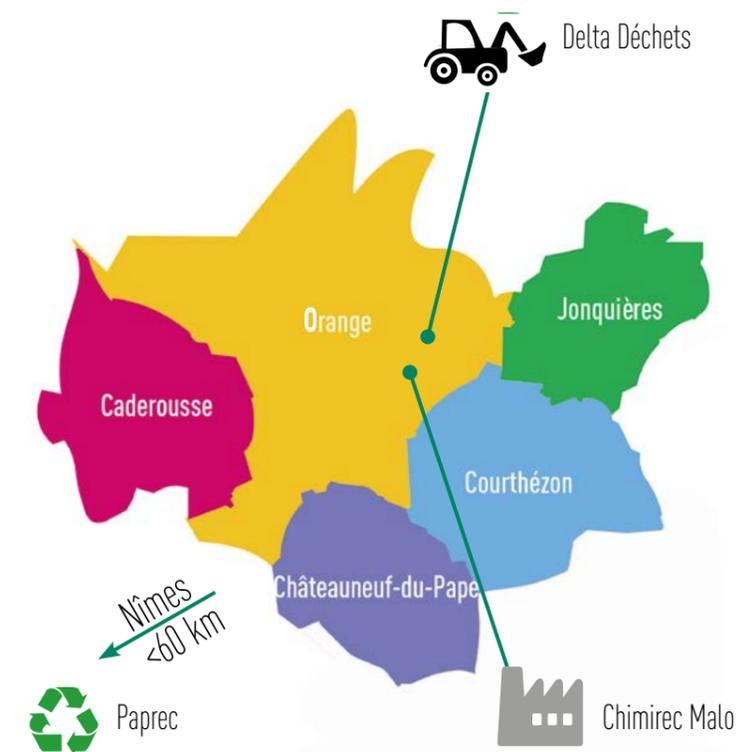
Projections pour l'année 2018



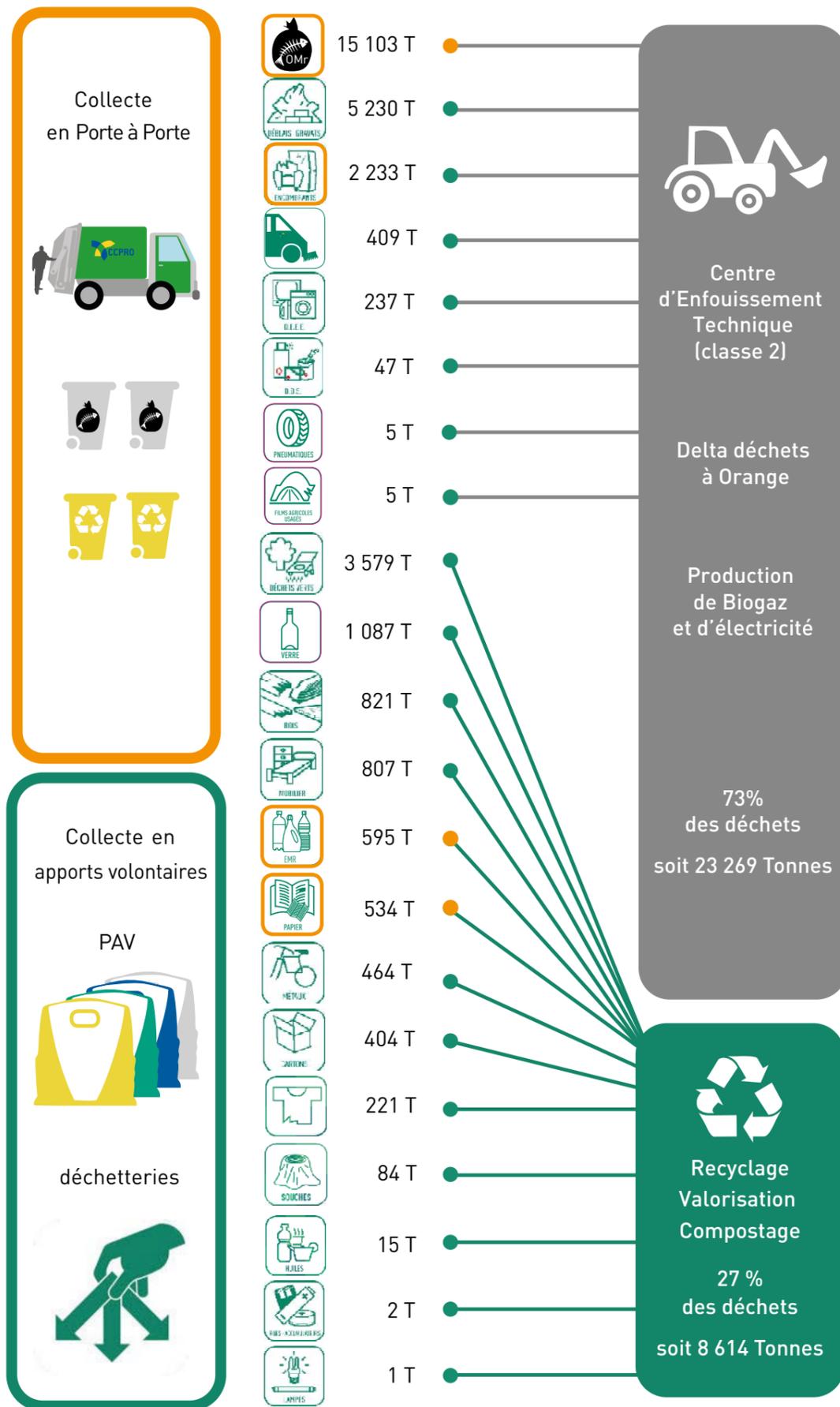
☛ Déchets de déchetteries : projection de production équivalente à 2017.

5. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : ORGANISATION

5.1. Localisation des unités de traitement existantes



5.2. Nature des traitements (dont valorisation)

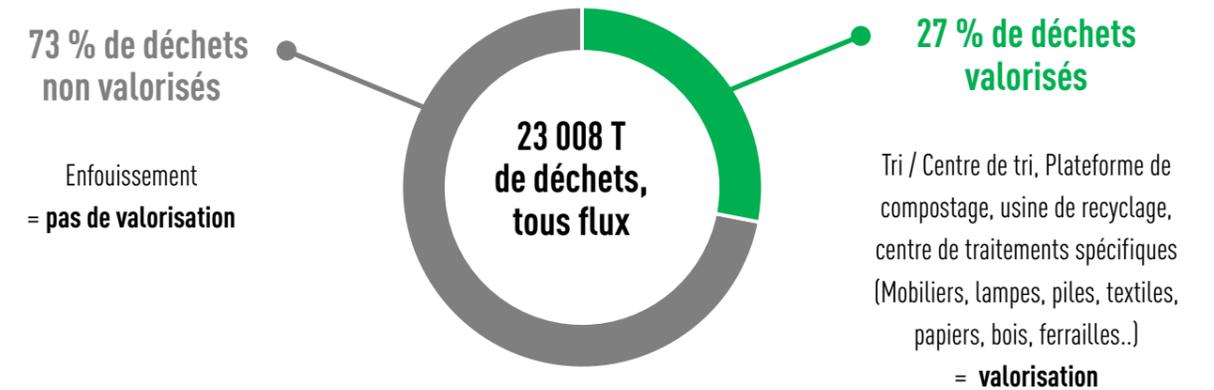


Flux à valoriser : gravats : 5 230 T ; encombrants : 2 333 T ; DDS : 47 T ; DBU : 409 T.

6. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS : BILAN

6.1. Capacité et tonnages traités

Taux global de valorisation



Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage : **101,9**

soit une **augmentation de 1,9%** en 2017 par rapport à 2010

L'indice de réduction est calculé ainsi:

$$\text{Indice 2017} = \frac{\text{Tonnage 2017} \times 100}{\text{Tonnage 2010}}$$

Les tonnages enfouis sont légèrement en hausse du fait du recours en 2017 à un traitement de proximité des gravats par la Société Delta Déchets alors qu'en 2010 les gravats étaient traités par la société RMB basée à Sorgues qui assurait le recyclage de la matière pour toutes les communes hors Orange.

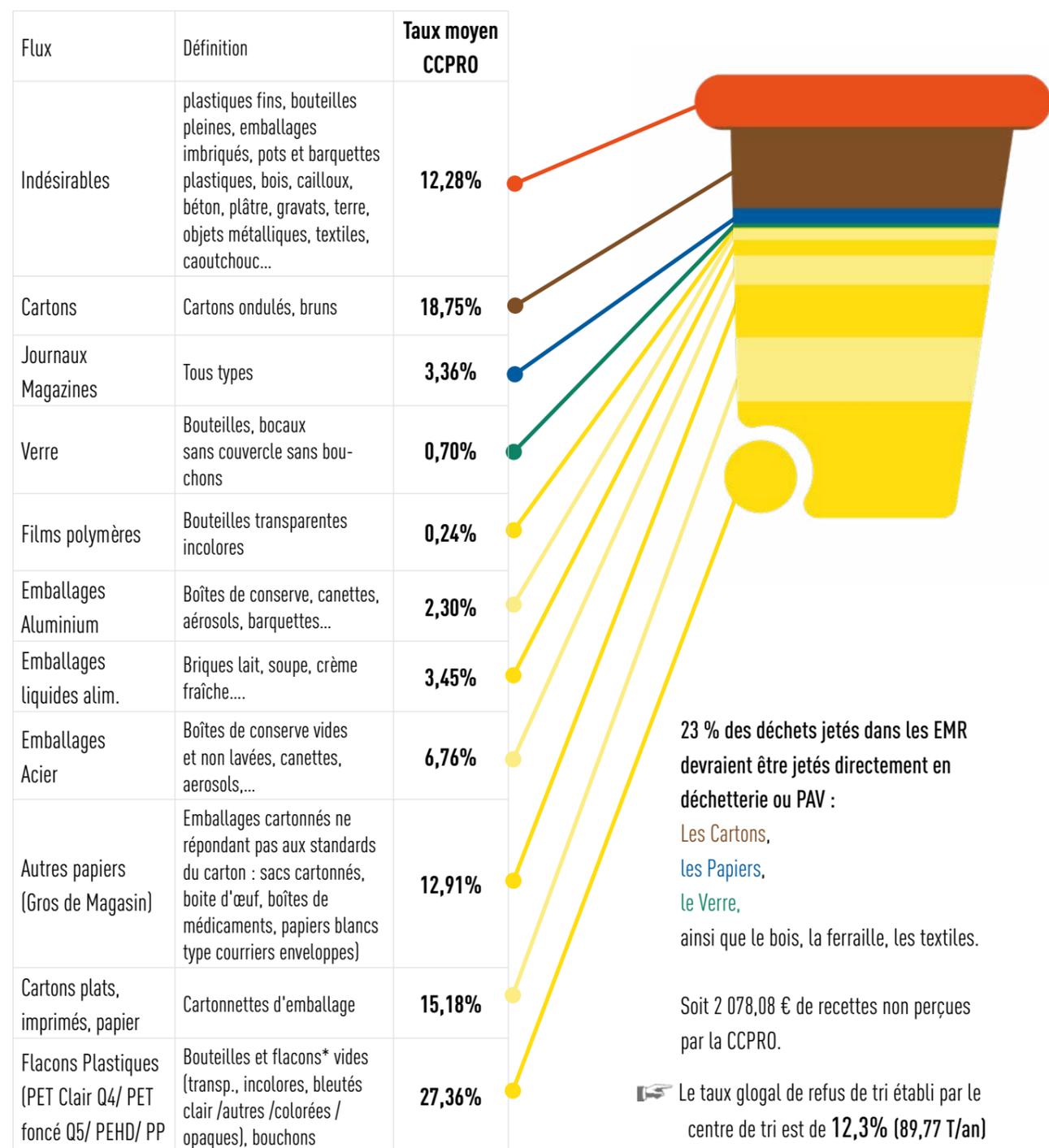
Evolution des tonnages traités rapportés en kg/habitant

	en 2016	en 2017	Evolution		en 2016	en 2017	Evolution
FAU	NC	0,108	sans objet	Bois	25,72	17,84	- 30,6 %
Lampes	0,004	0,019	+ 375 %	Papiers	15,46	12	- 22,4 %
DEA	12,35	17,53	+ 41,9 %	Souches	2,027	1,825	- 10 %
Piles	0,025	0,035	+ 40 %	Gravats	125,6	113,6	- 9,55 %
Cartons	8,73	12	+ 37,5 %	Métaux	10,98	10,08	- 8,2 %
Textiles	3,63	4,809	+ 32,5 %	EMR	13,7	12,9	- 5,8 %
DBU	6,971	8,886	+ 27,5 %	Déchets verts	80,15	77,76	- 3 %
Huiles	0,274	0,331	+ 20,8 %	OMr	331,7	328	- 1,1 %
DDS	0,958	1,021	+ 6,6 %				
DEEE	4,877	5,149	+ 5,6 %				
Verre	22,94	24	+ 4,6%				
Encombrants	47,97	48,51	+ 1,3 %				

6.2. Refus de tri

Les matières emballages, verre, papier et cartons doivent respecter certains standards déterminés par le centre de tri ou les repreneurs. Les caractérisations de collecte sélective réalisées régulièrement permettent d'identifier la composition de cette dernière par commune avec, pour Orange la distinction entre collecte sélective en porte-à-porte et collecte sélective issue des Points d'Apport Volontaire.

Composition détaillée des collectes sélectives EMR et erreur de tri



Composition détaillée des collectes sélectives EMR par commune en Annexe I.

7. IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SANITAIRE

Mesures prises pour atténuer l'impact environnemental de la gestion des déchets

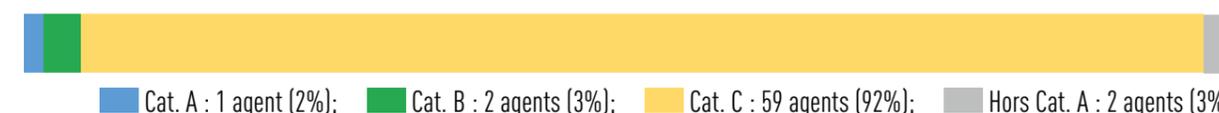
Pour renforcer le tri des déchets valorisables effectué par les usagers, réduire les volumes de déchets enfouis/incinérés et l'impact carbone :

- Pérénisation d'un poste de médiateur du tri et opérations de communication ciblées auprès des usagers PAV
- Déploiement de collectes spécifiques des Papiers et des Cartons auprès des producteurs professionnels, en veillant à ce que les contenants de collecte soient fabriqués à partir de plastiques recyclés
- Programmation du renouvellement du parc de véhicules de collecte par des matériels moins polluants
- Optimisation des circuits de collecte (Orange) : suppression d'un circuit.
- Introduction de critères environnementaux dans les marchés et les consultations publiques relatifs au traitement des déchets.
- Recherche de solutions de traitement de proximité : Recours à un centre de traitement des déchets plus proche (DeltatDéchets à Orange au lieu du Sidomra à Vedène), en janvier pour les OMr, en juin pour les EMR

8. L'EMPLOI DANS LE SECTEUR DE LA GESTION DES DÉCHETS

8.1. Description de l'emploi

Répartition des effectifs par catégorie



Répartition des effectifs par métiers

Métiers	Nombre d'agents	Métiers	Nombre d'agents
Agent poly / rpl chauffeur PL	10	Chef d'équipe > 10 agents	4
Agent polyvalent	17	Conducteur PL	16
Assistant(e) de direction	2	Gardien déchetterie	7
Chef de pôle < 25 agents	1	Gestionnaire	2
Chef de pôle > 25 agents	1	Responsable	2
Chef de secteur	2		

8.2. Statistiques sur l'absentéisme du service et les accidents du travail

> Absentéisme : 676 j. d'arrêts, soit une moyenne de 8,34 j./agent.
 Soit l'équivalent de 3 ETP

> 7 Accidents de travail, 138 j. d'arrêt pour accident de service
 Soit une moyenne de 19,71 j. d'arrêt par accident

8.3. Formation des agents (en jours, en coût) et formations qualifiantes

Formation	Nb d'agents formés	Nb de Jours de formation	Coût en € TTC
Sauveteur Secouriste du Travail	18	2	540 €
CACES R372m cat4	2	3	1 004 €
R390 (sans telec)	3	3	1 770 €
AIPR opérateur	2	1	168,57 €
AIPR Encadrant	2	1	168,57 €
PL	1	20	1 848 €
FCO	8	5	4 000 €
TOTAL			9 500 €

9. LA CONCERTATION ET LA GOUVERNANCE

Commission Cadre de vie et Développement durable

4 réunions de la commission
et 7 délibérations présentées en Conseil de communauté

- ☛ Mise en place du 1^{er} Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilé.
- ☛ Harmonisation de la tarification des apports pour les 3 déchetteries : Bois / Encombrants / Gravats / Végétaux : 15€/ m³
- ☛ Campagnes de communication
Accompagnement du passage en PAV pour Caderousse intra-digue, et pour la mise en place du tri sélectif à Orange
Opérations de sensibilisation des scolaires

Commission **Cadre de vie & Développement durable**

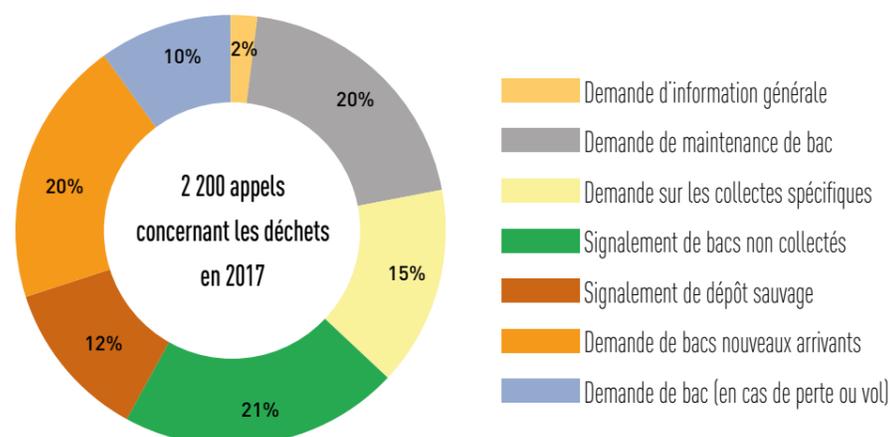
Président de la commission
Serge FIDELE



Membres de la commission

- Nathalie RUNSER Caderousse
- Claude AVRIL Châteauneuf du Pape
- Marie-Thérèse LEMAIRE Courthézon
- Claudine MAFFRE Jonquières
- Xavier MARQUOT Orange
- Gilles LAROYENNE Orange

Bilan des appels téléphoniques relatifs aux déchets



2017, les indicateurs économiques & financiers

2

A. MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS

A.1. Modalités d'exploitation du service public

Organisation du service public d'élimination des déchets

	OMr	EMR	Papiers	Verre	Déchetteries
Fréquence	C1 à C2 C5 centre-ville Orange	CO ou C1	-	-	3 déchetteries
Collecte des contenants	PAP + PAV 49 colonnes Régie	PAP + PAV 96 colonnes (résidences) Régie + Prestation de service	PAV 117 colonnes Régie	PAV 180 colonnes Prestation de service	Régie
Transport	Régie	Régie + Prestation de service	Régie	Prestation de service	Prestation et Régie suivant flux
Traitement	Enfouissement presté à Deltat déchets	Tri presté à Paprec via Deltat déchets	Tri presté à Paprec via Deltat déchets	Recyclage direct par l'usine	Divers traitements prestés

C = collecte (C1 = 1 collecte, C2 = 2 collectes..);

Population desservie et quantité de déchets collectés par la CCPRO

	OMr	EMR	Papiers	Verre	Déchetteries
Population desservie	46 028	33 717	46 028	46 028	46 028
Tonnages	15 103	595	534	1 087	14 704
kg/hab CCPRO	328	13	12	24	319
kg/hab France	270	46,5		31	198
Ecart CCPRO/France	+ 22%	-47%		-24%	+61%

A.2. Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises

Entreprise	Flux	Nature de la prestation	Caderousse	Châteauneuf	Courthézon	Jonquières	Orange	Type, durée contrat	Echéance du contrat	Montant annuel des prestations	Evolution // 2016
Oleo recycling	Huiles de friture	Collecte					X	MP	31/12/2017	249,21 €	sans objet
Vial	Verre	Collecte	X	X	X	X		MP	30/06/2017	8 702,25 €	sans objet
Véolia	Papiers	Collecte + Traitement	X	X	X	X		MP 2 ans	31/12/2017	10 866,03 €	- 30%
Alcyon	Déchets verts	Transport + Traitement					X		31/12/2017	13 117,83 €	sans objet
Solover	Verre	Collecte	X	X	X	X	X	MP 5 ans	31/12/2017	28 864,50 €	-8%
Ayme service	OMr, EMR, Encombrants	Collecte - pneumatiques	X	X	X	X	X	MP 5 ans	04/02/2019	39 397,10 €	+ 25%
Suez	EMR	Traitement	X	X	X	X		MP 3 ans	30/06/2017	45 841,95 €	- 54%
Sud occasions	OMr, EMR, Encombrants	Collecte - Maintenance préventive	X	X	X	X	X	MP 5 ans	31/12/2017	48 297,30 €	- 69%
Chimirec	Déchets verts	Traitement					X	MP 5 ans	31/12/2017	53 709,96 €	+ 211%
	DDS	Collecte + Traitement + Transport				X		MP 2 ans	31/12/2017	4 969,66 €	
			X					MP 2 ans	31/12/2017	6 102,84 €	
						X		MP 5 ans	31/12/2017	24 173,71 €	
<i>Total Chimirec</i>										88 956,17 €	
Valfibois	Bois	Traitement					X	MP 5 ans	31/12/2017	21 974,50 €	- 31%
		Transport					X	MP 2 ans	31/12/2017	20 236,13 €	
	Souches arbres	Traitement					X	MP 5 ans	31/12/2017	14 089,20 €	
	Déchets verts	Broyage	X	X	X	X		MP 5 ans	31/12/2017	7 231,92 €	
<i>Total Valfibois</i>										69 916,10 €	
<i>Total Valfibois</i>										133 447,85 €	
Provence vi Socovi	OMr, EMR, Encombrants	Collecte - pneumatiques	X	X	X	X	X	BC	sans objet	133 604,00 €	+ 136%
Big benne	OMr, EMR, Encombrants	Collecte - Réparations	X	X	X	X	X	BC	sans objet	170 311,45 €	+ 19%
Delta valorisation	EMR	Collecte + Transport					X	MP 5 ans	31/12/2017	112 024,00 €	+ 3%
		Traitement	X	X	X	X		MP 6 mois		54 612,15 €	
	Papiers	Collecte -Traitement					X	MP 5 ans		59 257,66 €	
	Déchets verts	Transport					X	MP 5 ans		16 910,96 €	
	Cartons	Reprise - Traitement	X	X	X	X		MP 5 ans		27 808,00 €	
										12 617,00 €	
<i>Total Delta valorisation</i>										329 071,72 €	
Delta déchets	OMr	Traitement					X	MP 5 ans	31/12/2017	966 496,63 €	+ 3%
		Collecte + Traitement					X	MP 5 ans	31/12/2017	387 225,66 €	
	Gravats	Traitement	X	X	X	X		MP 5 ans	31/12/2017	50 484,76 €	
	Balayeuses	Transport + Traitement					X	MP 2 ans	31/12/2017	6 341,63 €	
	Encombrants	Transport + Traitement					X	MP 5 ans	31/12/2017	47 232,42 €	
			X	X	X	X		MP 5 ans	31/12/2017	133 441,01 €	
			X	X	X	X		MP 2 ans	31/12/2017	103 532,41 €	
<i>Total Delta déchets</i>										1 694 754,52 €	

Ca* = Caderousse ; Ch* = Châteauneuf-du-Pape ; Co* = Courthézon ; Jo* = Jonquières ; Or* = Orange / MP = Marché public ; BC = Bon de commande

B. BUDGET, COÛT DU SERVICE ET FINANCEMENT

B.1. Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service

Dépenses d'investissement 2017	Dépenses de fonctionnement 2017	Total 2017
572 706,90 € TTC	5 988 833,44 € TTC	6 561 540,34 € TTC

☛ Taux de couverture du financement du service public de prévention et de gestion des déchets : 98 %

B.2. Le coût aidé et le financement du service public

Le coût aidé correspond au coût complet du service (totalité des charges hors TVA), recettes suivantes déduites :

- > Vente de matériaux valorisables, pour recyclage ou énergie injectée dans le réseau
- > Soutiens financiers des éco-organismes venant encourager les performances de tri
- > Les aides diverses perçues, notamment les aides à l'emploi du personnel affecté à la gestion des déchets

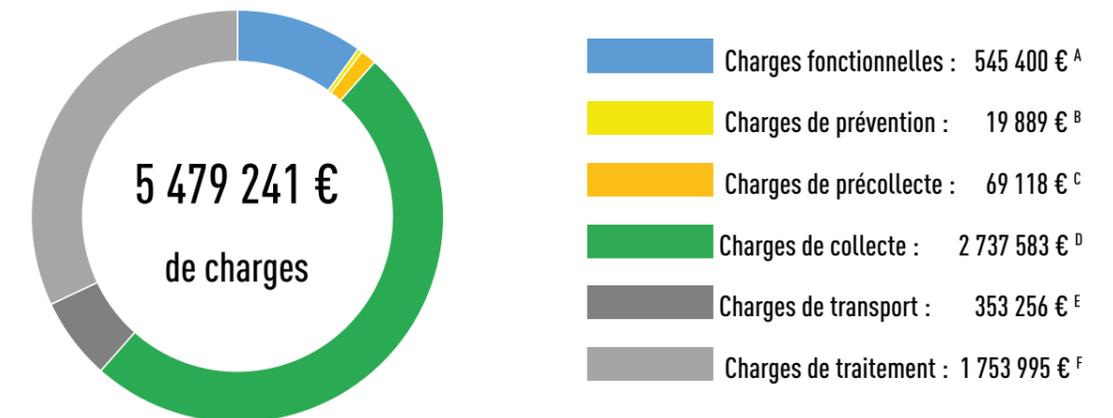
Le coût aidé est donc le coût résiduel à la charge de la CCPRO et correspond au besoin de financement :

2% du coût du service de collecte des déchets, soit 106 158 €

	COÛT AIDE DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT	
	en €	en €/hab
Coût aidé du service public	5 303 280,00 €	115,22 €
Niveau de financement dont :	5 197 122 €	112,91 €
TEOM	5 175 755 €	112,45 €
Redevance Spéciale	sans objet en 2017	
Recettes de facturation des apports de professionnels en déchetteries	21 367,00 €	0,46 €
Ecart entre coût et financement en €	106 158 €	2,31 €
en %	2 %	2 %

C. STRUCTURE DU COÛT

C.1. La nature des charges : coût complet par étape technique, tous flux confondus



^A Charges de structure : fonctionnement de la vie politique, direction et encadrement, administration générale (services administratifs, finances, comptabilité, marchés publics, informatique, RH...) + Charges de communication : Sensibilisation, animation, information et communication, diffusion du rapport annuel. > Exemples : Salaires, déplacements, formations, frais de véhicules; fournitures administratives, amortissement ou location des bureaux, téléphone, affranchissement, photocopieur, indemnités élus, études transversales d'optimisation... + Frais d'impression, affranchissement, salaires ambassadeurs du tri, chargé de communication..

^B Ensemble des actions initiées pour réduire la quantité ou la nocivité des déchets. > Exemples : Actions à destination des ménages, des établissements de la collectivité, des professionnels

^C Ensemble des opérations d'évacuation des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de prise en charge par le service public (gestion des contenants). > Exemples : Acquisitions (sacs, bacs, amortissement des PAV), distribution/gestion des contenants, entretien, lavage, réparation...

^D Opérations d'enlèvement des déchets et d'acheminement vers un centre de transfert ou de traitement. > Exemples : Fonctionnement des véhicules de collecte (carburant et autres fournitures, assurances, entretien, réparations, amortissement), salaire des agents de collecte

^E En cas de rupture de charge entre la collecte et le centre de traitement. > Exemples : Frais de transfert / transport

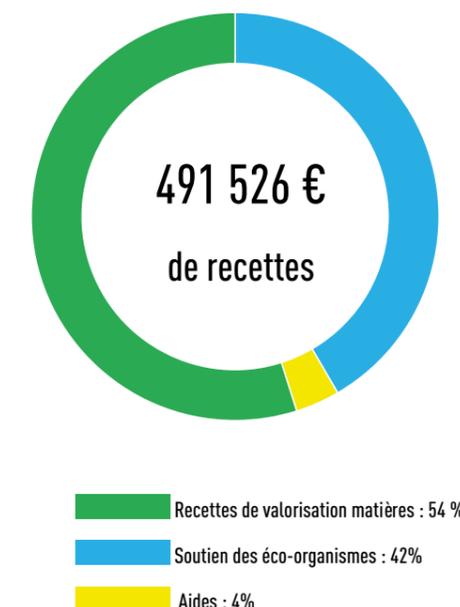
^F Traitement et gestion des refus. > Exemples : Tri, conditionnement, gestion des refus, compostage, incinération, enfouissement, stockage

☛ Les charges de collecte représentent la moitié des charges du service de Collecte des déchets : 1^{er} poste du service à optimiser.

☛ Les charges de traitement sont difficilement compressibles + Prévision d'augmentation du prix à la tonne dans les années à venir.

C.2. La nature des produits : montant global et détaillé des recettes

		Montant des produits 2017 en €
Soutien des éco-organismes	Adelphe - Citeo	172 812 €
	EcoMobilier	31 723 €
Aides	Aides à l'emploi	2 220 €
	Reprises de subventions	15 000 €
Recettes de valorisation matières	EMR	27 035 €
	Verre	31 262 €
	Papiers	44 319 €
	Cartons	59 521,50 €
	Métaux	85 333,92 €
	DEEE	22 299,58 €



☛ Les ventes de matériaux constituent la première recette de la collectivité.

C.3. Charges et produits 2017 rapportés à l'habitant

La répartition des charges, des produits et du financement

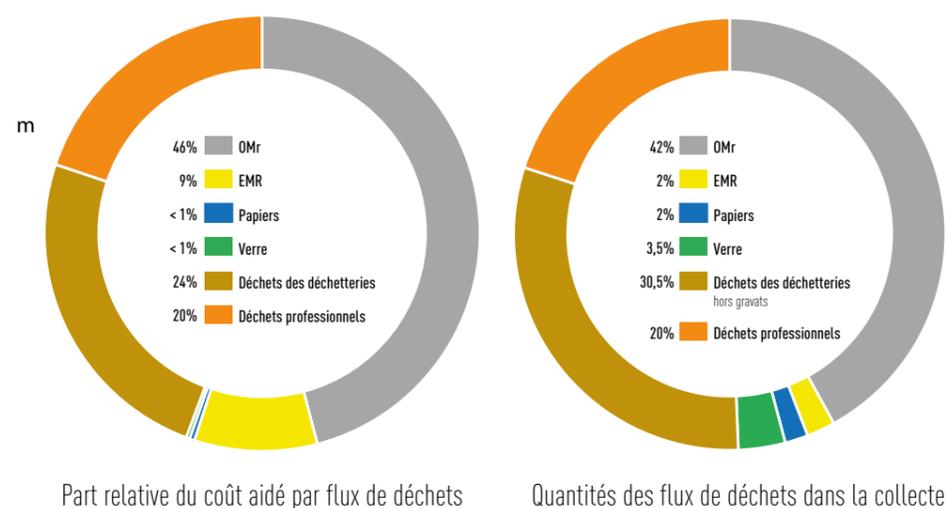


Les charges de collecte et de pré-collecte sont prépondérantes.

Les produits permettent de couvrir 112 € des coûts par habitant qui s'élèvent à 125 €, soit 98 %.

D. COÛT DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS

D.1. Part relative des flux dans le coût du service public

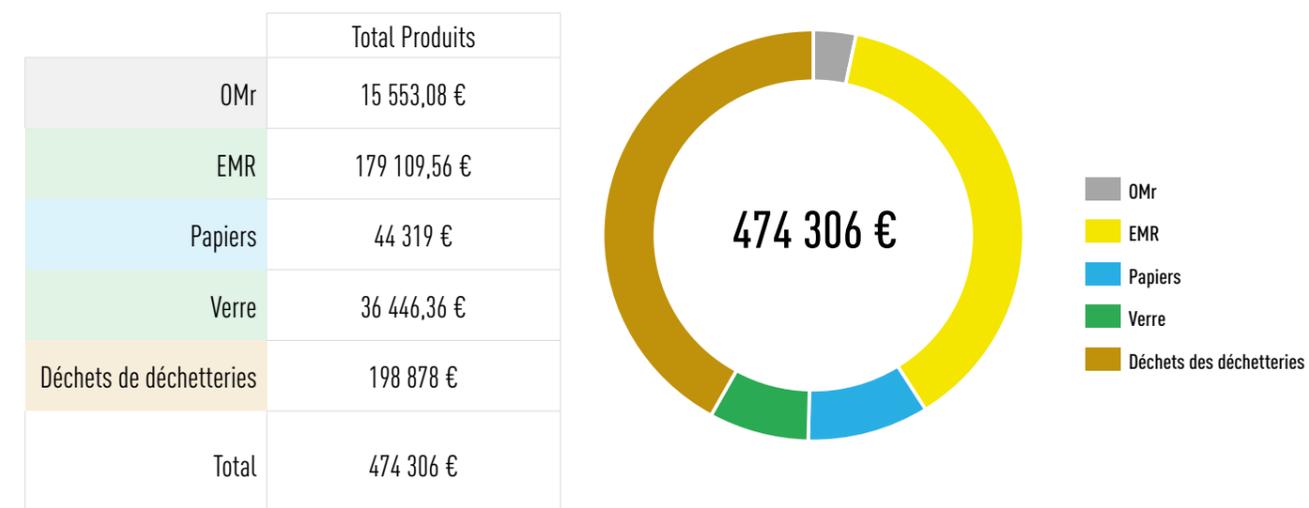


Les OMr, les déchets de déchetterie et les déchets professionnels représentant plus des 3/4 des coûts

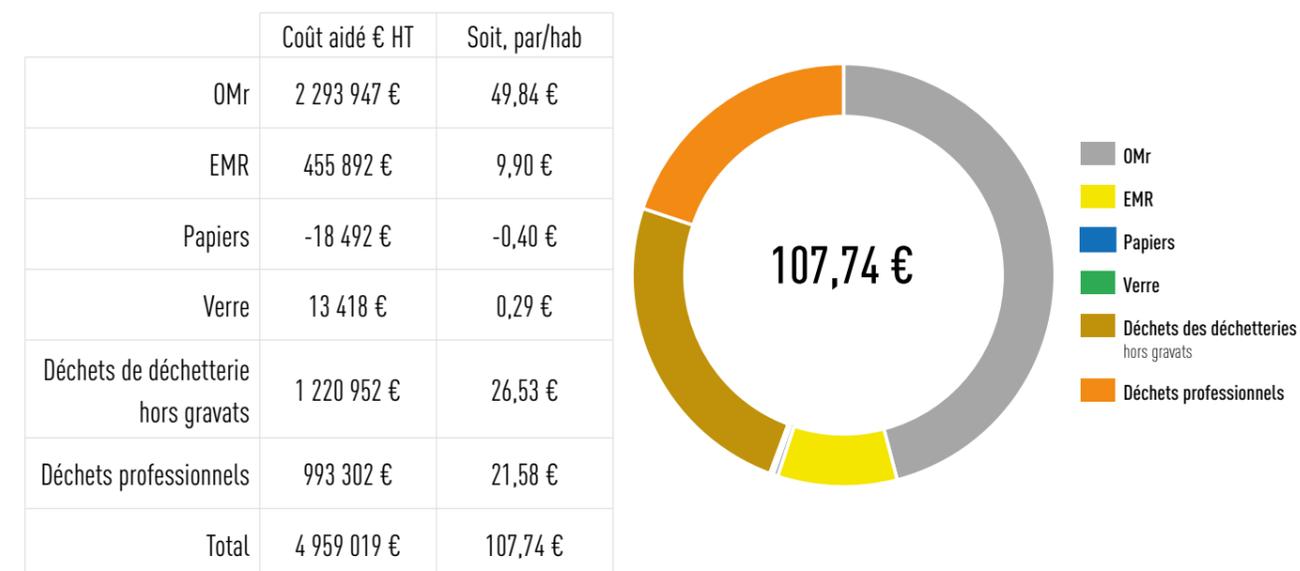
Les flux les plus onéreux sont les OMr et les EMR, en lien avec des charges de collecte en porte-à-porte élevées (fréquence de collecte importante).

D.2. Couverture des charges par les produits, par flux

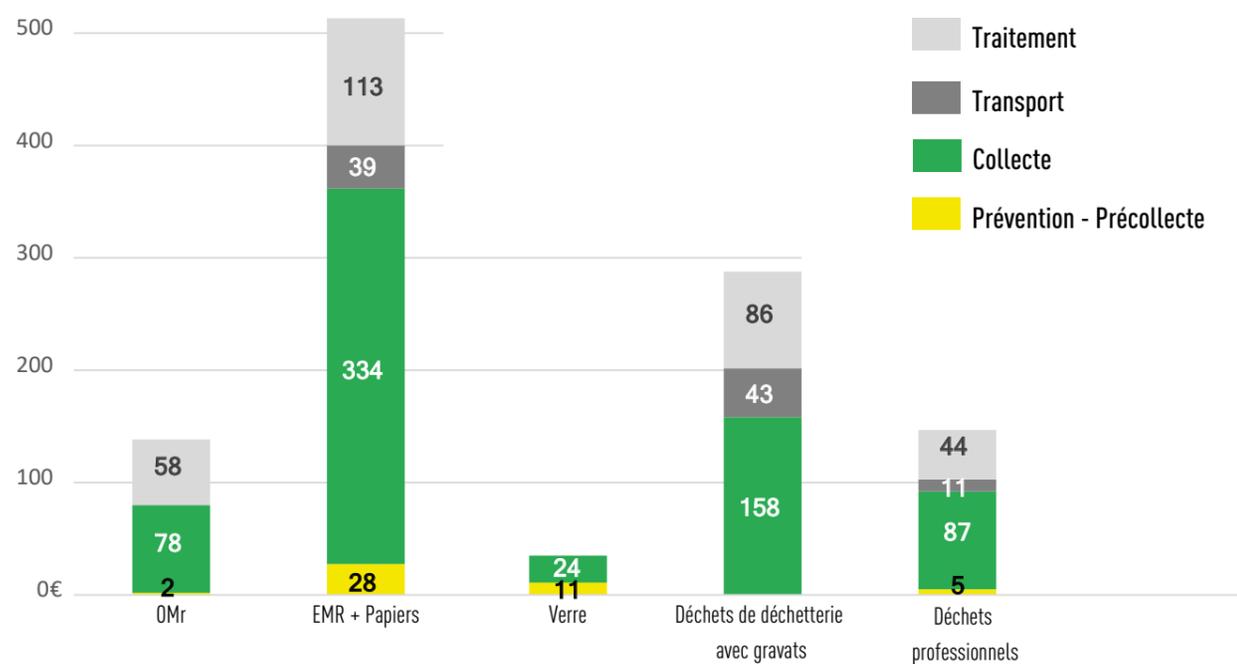
La prise en charge par le service public de collecte des différents flux donne lieu, pour plusieurs d'entre eux, à la perception de recettes.



D.3. Coûts des différents flux ramenés à la tonne



D.4 Répartition des charges par flux et par étape technique en € / tonne



Les annexes

E. EVOLUTION DU COÛT DU SERVICE POUR LES USAGERS

TEOM perçue	2016	2017		Evolution 2016-2017
		Produit de la TEOM	Soit / hab.	
Caderousse	274 679 €	267 603 €	96,02 €	- 3 %
Châteauneuf-du-Pape	301 782 €	297 650 €	131,88 €	- 1 %
Courthézon	593 369 €	588 538 €	106,20 €	- 1 %
Jonquières	550 203 €	544 920 €	104,63 €	-1 %
Orange	3 092 275 €	3 477 044 €	115 €	12 %
	4 812 308 €	5 175 755 €	112,45 €	8 %
Coût aidé du service	5 303 280 €	soit par hab	115,22	

Composition détaillée des collectes sélectives EMR par commune

Type de déchets	Définition	Caderousse	Châteauneuf-du-Pape	Courthézon	Jonquières	Orange	
						PAP	PAV
Indésirables 	plastiques fins, bouteilles pleines, emballages imbriqués, pots/barquettes plastique, bois, cailloux, béton, plâtre, gravats, terre, objets métalliques, textiles, caoutchouc...	16,44%	13,45%	11,53%	10,70%	11,01%	10,53%
Verre 	Bouteilles, bocaux sans couvercle, sans bouchons	0,96 %	0,41 %	0,87 %	0,66 %	0,66 %	0,66 %
Cartons 	Cartons ondulés, bruns	12,83 %	35,21 %	17,33 %	16,13 %	14,65 %	16,34 %
Journaux Magazines 	Tous types JRM	0 %	6,37 %	0 %	2,45 %	9,39 %	1,97 %
Films polymères	Bouteilles transparentes incolores	0,11%	0,32%	0,44 %	0,38 %	0,12 %	0,06 %
Emb. aluminium	Boîtes de conserve, canettes, aérosols, barquettes...	2,70 %	2,01 %	2,72 %	2,03 %	2,25 %	2,09 %
E.L.A.	Briques lait, soupe, crème fraîche....	2,97 %	2,81 %	2,33 %	5,50 %	3,41 %	3,68 %
Emballages acier	Boîtes de conserve vides et non lavées, canettes, aérosols,...	6,14 %	6,78 %	7,53 %	7,16 %	6,02 %	6,95 %
Autres papiers (Gros de Magasin)	Emballages cartonnés hors standards carton : sacs cartonnés, boîte d'œuf, boîtes médicaments, papiers blancs type courriers, enveloppes	18,16%	12,06%	20,43%	11,13%	8,39%	7,31%
Cartons plats, imprimés, papier	Cartonnettes d'emballage	13,36%	12,43%	10,09%	15,50%	18,43%	21,29%
Flacons PET Clair Q4, PET foncé Q5, PEHD, PP	Bouteilles et flacons* vides (transparentes, incolores, bleutés clair /autres / colorées /opaques) et bouchons	26,34%	27,90%	26,73%	28,37%	25,67%	29,14%

Suivant les secteurs et communes d'origine, des efforts particuliers doivent être opérés en matière de qualité du tri.

A Caderousse

- > Trop d'indésirables dans la collecte sélective.
- > Trop peu de papiers collectés en colonnes.

A Châteauneuf-du-Pape

- > Trop de cartons dans la collecte sélective. Ce flux doit être porté en déchetterie.

A Courthézon

- > Trop de cartons et de papier dans la collecte sélective. Ces flux doivent respectivement être portés en déchetterie en dans les colonnes.

A Jonquières

- > Trop de cartons dans les sacs de tri ou dans les colonnes. Ce flux doit être porté en déchetterie.
- > Trop peu de cartonnettes dans la collecte sélective : ce flux abusivement jeté avec les ordures ménagères.

A Orange

- > Trop de journaux et magazines dans la collecte sélective en porte-à-porte. Ce flux doit être déposé dans les colonnes à papier.

annexe II. LEXIQUE

DBU : Déchets de Balayuses Urbaines

FAU : Films Agricoles Usagés (serres et grands tunnels)

DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

Déchets non ménagers : déchets spécifiques, produits par ceux qui ne sont pas des ménages

Déchets assimilés : tous les déchets produits par des non ménages qui peuvent, par leur nature identique, être assimilés, sans déploiement de moyens supplémentaires et justifiant l'assujettissement à la RS.

DMA : Déchets Ménagers Assimilés

EMR : Emballages Ménagers Recyclable

GeHF : Gros Electroménager Hors Froid

GeF : Gros Electroménager Froid

nc : non communiqué

OMr : Ordures Ménagères Résiduelles

PAM : Petits Appareils en Mélange

PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets et Ménagers et Assimilés

RI : Redevance Incitative

RS : Redevance Spéciale

UD : Usagers Domestiques (les ménages)

UND : Usagers Non Domestiques (professionnels, administrations, services publics..)

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION & GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2017



Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange

Communauté de Communes du Pays Réuni d'Orange
307 avenue de l'Arc de Triomphe - BP 20042
84102 Orange cedex
Tél. : 04 90 03 01 50 - Mail : contact@ccpro.fr

www.ccpro.fr